

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plally, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne	BUREAUX & RÉDACTION	Paris
Départements limitrophes	Imprimerie-Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN GOËLE (S.-&-M)	et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr. 20	UN AN..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

17 Juin. — Les pourparlers continuent entre le Japon et la Russie par l'entremise du cabinet de Washington, au sujet d'un armistice à débattre par le général Lioievitch et le maréchal Oyama. La durée de l'armistice n'est pas fixée, mais elle serait relativement courte, en vue de hâter le travail de la conférence.

18 Juin. — M. Vieu, maire de Castres, radical-socialiste, est élu sénateur du Tarn, en remplacement de M. Barbey.

— M. Ruau, ministre de l'agriculture, et M. Borleaux, ministre de la guerre, président, à Grignon, les fêtes du cinquantième de l'École nationale d'agriculture.

— Un télégramme reçu à Saint-Petersbourg da l'armée de Mandchourie, signale des engagements très vifs d'une certaine importance aux environs de Liao-Yan-Waping, l'avantage est resté aux russes.

19 Juin. — A Lorient, l'autorité militaire ayant pris des mesures pour réprimer et prévenir les actes d'indiscipline, une protestation conçue en termes assez violents et contenant un appel à l'indiscipline a été placardée à la porte de l'arsenal.

— Les autorités japonaises ont noti-

fié aux maisons américaines et européennes encore établies à Port-Arthur d'avoir à quitter la place en emportant leurs marchandises.

— Le Vatican publie une encyclique adressée par le pape à l'épiscopat italien.

20 juin. — Le Congrès archéologique de France s'est ouvert à Beauvais. On comptait deux cents congressistes, dont un grand nombre de l'étranger.

— Le canot de pêche *Louise-Marie* n^o 642, qu'on croyait s'être perdu au cours de la bourrasque de samedi dernier, est rentré au port du Havre avec son équipage. On est toujours sans nouvelles de la barque *Louise-Adolphine*.

— Le Storthing norvégien a adressé au roi Oscar II un long message, exposant les raisons pour lesquelles il a cru devoir déclarer dissoute l'union avec la Suède.

21 juin. — La Chambre continue la discussion du projet de séparation des Eglises et de l'Etat.

— L'escadre du Nord tout entière, sous le commandement du vice-amiral Caillard, quitte Cherbourg, faisant route pour Quiberon, avant de se rendre aux fêtes du Havre.

— Une imposante manifestation, à laquelle une cinquantaine de mille personnes prennent part, a lieu à Lodz, à l'occasion des obsèques des cinq per-

sonnes tuées dimanche dernier, lors de la collision avec la troupe.

22 juin. — Le contre torpilleur *Harpon* échoue à cause de la brume, sur les rochers de Hapelout, près de Cherbourg. Une barque de Port-en-Bessin s'échoue également à l'est du port. La situation des navires n'est pas périlleuse.

23 Juin. — La Chambre reprend la discussion des interpellations sur les maisons d'assistance privée.

— On a réussi à renflouer le contre-torpilleur *Harpon*, échoué auprès de Cherbourg, et à le conduire à l'arsenal, où il a été mis en cale sèche.

— L'amiral Alexeïeff a été relevé de ses fonctions de lieutenant de l'empereur en Extrême-Orient, tout en conservant sa qualité d'aide de camp général; il a été, en même temps, nommé membre du conseil de l'empire.

D'un rapport reçu à Tokio, il ressort que des engagements très vifs et d'une certaine importance quant aux effectifs engagés, continuent à se produire sur le front.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Mercredi dernier vers quatre heures et demie, un jeune enfant de cinq ans, Lucien Leclerc, jouant à la fenêtre du logement de ses parents, au deuxième étage, et en l'absence de ceux-ci, est tombé d'une hauteur de sept à huit mètres, sur le pavé, d'où il a été relevé sans connaissance.

Conduit chez sa grand-mère où il reçut immédiatement les soins les plus pressés, le docteur Sarazanas craignit, au premier moment, que l'enfant eût une fracture du crâne, car étant tombé sur la tête, il s'était fait une blessure qui avait saigné assez abondamment.

Cependant, vers sept heures du soir le malheureux enfant a commencé à donner signe de vie, sans qu'on pût, toutefois, se rendre exactement compte de son état, qui demeurait toujours très grave.

Ce n'est que le lendemain, et après une nuit relativement assez calme, qu'il y eut lieu d'avoir quelque espoir de sauver le pauvre enfant dont le corps est tout meurtri, mais qui ne semble, jusqu'à présent, n'avoir eu aucune lésion ou blessure pouvant déterminer la mort.

La Société de Secours mutuels de Dammartin s'est réunie en assemblée générale dimanche dernier, sous la présidence de M. Hémar, et, parmi les sujets mis à l'ordre du jour, il a été décidé qu'en raison des abus qui se sont produits dans ces derniers temps au sujet des indemnités de maladie, qui ont augmenté dans des proportions inquiétantes, on en reviendrait à l'ancien mode de répartition des secours, qui seront désormais décroissants au lieu d'être, comme cela existait depuis deux ans, augmentés en raison de la durée de la maladie.

A ce sujet, on nous adresse la lettre suivante que nos fonctions, aussi bien que notre profession, nous font un devoir de publier, bien qu'il eût été préférable qu'elle n'ait pas franchi l'enceinte de notre société :

Monsieur le Directeur de la
Petite Gazette,

J'apprends que la Société de Secours mutuels de Dammartin s'est réunie dimanche dernier et que, contrairement à l'usage, je n'ai pas été avisé de cette réunion, étant membre honoraire de la Société.

Dans l'exposé de la situation financière,

M. le Président en a fait remarquer le mauvais état.

Depuis quelque temps, pour subvenir à ses besoins croissants, la Société a été obligée de faire des déplacements de fonds; enfin, le bureau a proposé de diminuer les indemnités accordées aux sociétaires malades.

Cette mesure donnera-t-elle le résultat attendu ?

Il est certain qu'elle comblera un des vides de la caisse, mais la cause du mal n'est pas là !

Dans aucune société de secours mutuels le prix des soins médicaux n'atteint un chiffre aussi élevé que chez nous.

Que faut-il faire ? Rappeler à nos médecins que la Société a surtout un but humanitaire et faire appel à leur désintéressement.

Il ne suffit pas de réclamer par visite un prix inférieur au tarif d'usage, il faut aussi ne pas prodiguer ces visites.

J'ai souvent entendu dire par un des médecins très dévoué aux malades de la Société, que dans ses nombreux projets il plaçait son intérêt personnel bien après celui du pays; qu'il fasse concorder ses actes avec ses paroles quand il s'agit de notre Société, qui est une des plus belles et plus utiles de notre ville.

Je serais très heureux de le voir ne rien demander à la caisse de la Société, quand il a été déjà indemnisé par une société d'assurance pour un membre blessé de la Société. Ce serait non seulement du désintéressement, mais un... juste compte.

J'aurais désiré faire ces quelques observations à la réunion de dimanche, mais n'ayant pas été convoqué, j'espère, Monsieur, que vous voudrez bien donner l'hospitalité dans votre journal à ces quelques lignes.

Recevez, Monsieur, etc.

V. THONNERIEUX.

Jeudi dernier a eu lieu la réunion des membres de la délégation cantonale sous la présidence de M. Fusy, inspecteur des écoles. Le but de cette réunion était surtout la formation du bureau.

Sur sa demande, M. Masse, maire de Saint-Souplets, ancien président

de la délégation, a cessé d'être candidat et la présidence a été dévolue à M. Haran, cultivateur à Oissery. M. Vincent Émilien, conseiller municipal à Dammartin, a été désigné comme vice-président. M. Darche, de St-Mard, a été nommé secrétaire.

M. Pol Couchot ancien greffier de la justice de paix de Dammartin vient d'être nommé, par décret du ministre de la Justice, à 11 fonctions de Juge de Paix du canton de Montfavcon (Meuse).

Nous adressons nos bien vives félicitations à M. Pol Couchot, qui se montre d'autant plus satisfait qu'il va résider dans son pays natal, qui forme une des plus belles régions boisées de nos provinces de l'Est.

Quelques personnes appartenant à l'une de nos sociétés locales, sont venues, ces jours derniers, nous proposer un projet relatif à l'établissement d'une salle de fêtes et de réunions, dont le besoin se fait sentir au chef-lieu de canton; projet qui, d'après ces personnes, ne coûterait rien à la ville, attendu que les frais d'établissement et d'amortissement seraient remboursés par les diverses sociétés aussi bien que par ceux qui auraient à faire usage de cette salle.

Nous aurons à revenir bientôt sur ce sujet dont nous espérons pouvoir fournir les plans et devis.

SAINT-MARD

Le citoyen belge qui a été condamné dernièrement pour avoir soustrait à son patron deux litres d'alcool, vient d'être de nouveau traduit devant le tribunal correctionnel à la requête de l'administration des contributions in-

directes, pour avoir fait circuler ledit alcool sans congé.

Cette incartade lui vaut une amende de 25 francs.

Le tribunal correctionnel de Meaux vient d'infliger une peine de 3 mois de prison au nommé Georges Lefèvre, qui, on s'en souvient, se rendit coupable d'un vol d'une trentaine de francs, le 8 Juin dernier, au préjudice de M. Petit, aubergiste.

L'administration des télégraphes fera procéder prochainement à la construction d'un réseau téléphonique à Saint-Mard.

Un tracé des voies suivies indiquant les propriétés privées sur lesquelles devront être placés des supports sera déposé pendant trois jours consécutifs, à partir du 21 juin, à la mairie de Saint-Mard, où les intéressés pourront en prendre connaissance et présenter leurs observations ou réclamations.

Un agent de l'administration des télégraphes se tiendra à la mairie le 23 juin, de 9 heures 1/2 à 10 heures du matin, pour donner verbalement les renseignements et explications qui lui seraient demandés.

JUILLY

Mercredi prochain 28 Juin, à deux heures précises, une séance récréative sera donnée au collège de Juilly, à l'occasion de la fête de M. le Directeur.

Cette intéressante séance réunira plusieurs artistes de mérite, qui sont MM. Cornaglia, Duparc, Décard et Raoul Paumier, de l'Odéon; M. Raymo, chanteur humoristique, et M. Stéo, équilibriste mondain.

C'est dire que les invités habituels de la maison de Juilly passeront un après-midi agréable.

THIRUX

Le nommé De Meyer poursuivi devant le tribunal correctionnel de Meaux pour avoir bousculé et blessé son père, a été condamné à 10 jours de prison.

CLAYE

La Délégation cantonale de Claye-Souilly a constitué son bureau de la manière suivante :

Président : M. Pelletier, conseiller général;

Vice-Président : M. Filliard, meunier à Fresnes.

TREMBLAY-LES-GONESSE

C'est activement que se poursuivent les démarches en vue du prompt fonctionnement du nouveau mode de transport public par automobile.

Samedi dernier le concessionnaire a reçu l'autorisation de la préfecture de Seine-et-Marne, qui lui était nécessaire pour pouvoir faire circuler les voitures sur les territoires du Mesnil-Amelot et de Mitry-Mory.

(La Tribune de Seine-et-Oise)

MESNIL-AMELOT

La section des Vétérans du Mesnil-Amelot vient de publier la liste des numéros gagnants de la tombola qui a été tirée Dimanche dernier. — Cette liste peut être consultée chez les dépositaires de billets et au bureau de la *Petite Gazette*.

MOUSSY-LE-NEUF

Le nommé Bonnet poursuivi pour délit de chasse, ayant cru devoir faire défaut est condamné à 4 mois de prison et 400 francs d'amende.

PENCHARD

Samedi dernier, le jeune Lucien Emard, âgé de six ans et demie, s'amusa avec son frère dans la cour de ses parents qui sont cultivateurs. A un certain moment, profitant d'un instant où la surveillance exercée sur eux s'était un peu relâchée, il s'approcha d'une lourde voiture chargée d'herbes que soutenaient deux chambrières. Il souleva alors la pièce de bois qui maintenait l'arrière de la voiture et, l'équilibre étant rompu, le véhicule bascula, retenant prisonnier sur un tas d'herbes, le jeune imprudent. Par un hasard vraiment miraculeux, l'enfant ne fut pas blessé.

Mais, enfermé dans un étroit espace privé d'air, il étouffa. Il dut crier sans doute, mais le son de sa voix, intercepté par la caisse de la voiture, ne parvint pas jusqu'àux siens. Selon le médecin qui a procédé aux constatations médico-légales, la mort a dû enlever très rapidement l'enfant à l'horrible souffrance de l'asphyxie.

Ce fut son père, M. Félix Emard qui, ne voyant pas son fils aîné et remarquant la situation anormale de la voiture, eut l'idée de soulever l'arrière du charriot. Il trouva le petit Lucien inanimé.

Nous renonçons à décrire la douleur des malheureux parents.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DU

✦ CANTON DE DAMMARTIN ✦

La Commission des Concours et Expositions de la Société d'horticulture du canton de Dammartin s'est réunie dimanche dernier 18 juin, sous la présidence de M. Michel vice-président, assisté de M. Viollet-le-Duc,

secrétaire. Il s'agissait d'élaborer le programme du concours de fleurs en pots, fleurs coupées, fruits et de légumes de saison, qui doit avoir lieu à Dammartin entre sociétaires seulement, le dimanche 11 septembre prochain.

Une exposition de chrysanthèmes, fleurs de toutes sortes, arbres fruitiers, fruits et légumes aura lieu le 12 novembre suivant. Les horticulteurs et maraichers étrangers à la Société auront droit de prendre part à cette exposition.

Le Conseil d'administration de la Société a lieu de se féliciter d'avoir adopté la réduction du prix de la cotisation des membres, de 10 francs à 5 francs, car cette mesure a favorisé considérablement le recrutement de nouveaux membres et il y a lieu d'espérer qu'un grand nombre de personnes désireuses d'encourager cette utile institution voudront grossir encore le nombre des adhérents.

Nous engageons vivement les personnes désireuses de faire partie de cette Société à se faire inscrire avant la réunion du 9 Juillet, chez M. Viollet-le-Duc, secrétaire.

CERTIFICAT D'ÉTUDES

CANTON DE CLAYE

GARÇONS

Présentés : 38. — Admis : 36

Aché Georges, Villevaudé. — Badoureaux Georges, Fresnes. — Barbachoux Lucien, Saint Mesmes — Besansonnet Maurice, Villevaudé. — Cholet Gaston, Mitry. — Claret Ernest, Villevaudé. — Cloud Constant, Villevaudé. — Clouet René, Annet. — Coulon Elie, Cornetin. — Coulonge Auguste, Mitry. — Diehl René, Villeparisis. — Douville Louis, Claye. — Fériot Augustin, Villeroy. — Gervaise Henri, Claye. — Grimbert Gaston, Mitry.

Gullard Félix, Claye. — Hatrait Ernest Villeparisis. — Huot Arsène, Mitry. — Lamouche André, Messy. — Lécart Georges, Isles-les-Villenoy. — Lecoq Julien, id. — Léger René, id. — Lemaire Léon, Villeparisis. — Lévêque Honoré, Fresnes. — Levol Léon, Mory. — Mallet Georges, Claye. — Malpièce Fernand, Mitry. — Messier Eugène, Mory. — Moncel Maurice, Claye. — Parmentier Gaston, Mitry. — Petit Louis, id. — Prieux Henri Annet. — Saulereau Fernand, Mitry. — Vallet Charles, Messy. — Yzebaerd André, Fresnes. — Xwoboda Lucien, Mitry.

Ont obtenus les félicitations de la commission :

Soutereau Fernand. — Grimbert Gaston Mitry. — Moncel Maurice, Claye. — Fériot Augustin, Villeroy. — Lévêque Honoré, Fresnes. — Messier Eugène, Mory. — Malpièce Fernand, Mitry. — Lemaire Léon, Hatrait Ernest, Villeparisis. — Badoureaux Georges, Fresnes.

FILLES

Présentées : 37 — Admises : 37

Berger Alice, Annet. — Bouf Raymonde, Villeparisis. — Bontemps Andrée Claye. — Boulé Reine, id. — Bouvrande Louise, Villeparisis. — Brunet Germaine, Mory. — Bury Louise, Mitry. — Debeauvais Lydie, Trilbardou. — Denonain Juliette, Messy. — Derivoz Aimée, id. — Deshayes Charlotte, Mitry. — Didolot Germaine, id.

Dieuleveux Marie, Annet. — Dupuis Suzanne, id. — Gibert Marie, id. — Gobeill Denise, Villevaudé. — Goudailler Germaine, Mitry. — Hofman Alice, id. — Judas Georgette, Isles-les-Villenoy. — Junod Francine, Mitry. — Lancézeux Eugénie, Courtry. — Lanéry Germaine, Villevaudé. — Le Gallo Philberte, Trilbardou. — Léger Augustine, id. — Lhioreau Georgette, Fresnes.

Marin Gilberte, Trilbardou. — Michel Juliette, Nantouillet. — Montgoint Marthe, Claye. — Noël Alice, Villeparisis. — Pizzoni Marguerite, Claye. — Raoul Louis, Messy. — Rouquié Irma, Claye. — Salléur Magdeleine, Messy. — Seron Blanche, Ivorny. — Tabourin Lucie, Trilbardou. — Viala Lucienne, Messy. — Vaucanwemberg Marie, Orphelinat Mitry

Ont obtenu les félicitations de la commission :

Rouquié Irma, Claye. — Lhioreau Geor-

gotte, Fresnes. — Didolot Germaine, Mitry. — Salléur Magdeleine, Messy. — Gobeill Denise, Villevaudé. — Dupuis Suzanne, Annet. — Deshayes Charlotte, Mitry. — Brunet Germaine, Mory. — Noël Alice, Villeparisis. — Bouvrande Louise, Villeparisis. — Viala Lucienne, Messy. — Montgoint Marthe, Claye. — Boulé Reine Claye.

Une nouvelle Page de l'Histoire

d'Antoine de Chabannes

et du Capitaine La Palice

Jacques 1^{er} de Chabannes, qui fit l'acquisition du château de la Palice en Bourbonnais, et y transporta la résidence de sa famille, resta invariablement fidèle à la couronne de France. Ainsi firent du reste, tous les membres de sa famille.

Jacques avait un frère, sinon plus vaillant, au moins plus hardi que lui, Antoine de Chabannes, Grand-Maitre de France, comte de Dammartin, homme d'audace et de coup de main, soldat alerte et éveillé.

Antoine ne se départit jamais d'un courage et d'une hardiesse héréditaires, symbolisés par le lion et le champ de gueules du blason paternel. Ainsi, à l'âge de quinze ans, sur le champ de bataille de Verneuil, plutôt que de suivre la retraite des Français, il préféra se laisser faire prisonnier par l'anglais Bedford, qui, admirant sa vaillance, le renvoya sans rançon.

Le si amusant chroniqueur de la cour de Bourgogne, Olivier de La Marche, nous a laissé le récit d'un procès soulevé par Jacques de Chabannes devant les ducs de Bourbon et de Bourgogne, contre un certain seigneur bourguignon de Pesme, qui avait enlevé d'assaut plusieurs maisons et pillé diverses propriétés de son frère An-

toine en emmenant prisonnier son fils, enfant de dix ans. Ce procès, qui nous montre les mœurs guerrières de la féodalité subsistant encore en plein XV^e siècle, nous révèle aussi que le comte de Dammartin ne le cédait pas en violence à son ennemi, et que les maux dont il se plaignait étaient les représailles de ceux qu'il avait lui-même infligés. De fait, Antoine fut à diverses reprises capitaine d'écourchés, et en cette qualité commanda nombre d'expéditions irrégulières ; mais il pouvait dire pour sa défense que ces expéditions, n'étant dirigées que contre les ennemis du roi, Bourguignons et Anglais, étaient une preuve de sa fidélité à la Couronne, et l'excuse était bonne et vraie. Il fut en effet fidèle à Charles VII jusqu'à être presque infidèle envers le duc de Bourbon, car il semble avoir été de ceux qui, pressentant l'inévitable avenir, penchèrent dès lors du côté de la couronne plus volontiers que du côté des intérêts féodaux. Lorsque le dauphin, le futur Louis XI, entreprit la conspiration de la Praguerie, Antoine de Chabannes la dénonça à Charles VII. Louis se retira en Dauphiné continuant de là à comploter contre son père. Charles VII résolut alors de le faire enlever, et ce fut Antoine qu'il chargea de l'exécution de ce projet ; mais le rusé dauphin, ayant eu vent de l'entreprise, eut recours à un ingénieux stratagème. Il ordonna qu'on lui servit un dîner dans une forêt où il allait chasser d'ordinaire, fournissant ainsi en apparence, à Chabannes plus de facilités pour le prendre, en réalité se préparant plus de sécurité pour la fuite ; en effet, lorsque Chabannes, croyant le saisir, entra dans la forêt, Louis était depuis longtemps parti, fuyant à bride rendue vers la marche de Bourgogne.

Comme il n'était pas un homme à oublier, dès qu'il fut roi, il fit payer par la prison à Chabannes le mauvais tour que celui-ci avait voulu lui jouer ; mais, comme d'autre part il se connaissait en caractères et en talents, il n'eut garde de se priver des services d'un tel soldat ; probablement aussi pensa-t-il que sa conduite passée envers le dauphin rebelle lui était une sûre garantie qu'il serait fidèle envers ce même rebelle devenu roi. Il jugea bien ; tiré de sa prison et créé grand-maitre de l'artillerie, Antoine de Chabannes fut un des serviteurs les plus constants et les plus habiles du gouvernement de Louis XI.

(à suivre) Albert MELAYE.

COMPANS

Souvenir local

Nous croyons devoir signaler aux amateurs de souvenirs locaux une poésie publiée dans « Les Étrennes Lyriques pour l'année 1742 ».

La signataire, Mlle Péroche de Compans, qui chante « d'une âme tranquille six lustres émaillés de fleurs » n'a pas laissé un nom littéraire bien connu, et il peut être intéressant de trouver comment il se rattache à notre pays.

LA FÊTE DE L'AMITIÉ

L'ambition et la richesse,
Ces vains fantômes de bonheur,
N'ont point infesté ma jeunesse
De leur venin trop séducteur ;
Et, suivant la pente facile
De mes plaisirs, de mes erreurs,
J'ai parcouru, l'âme tranquille,
Six lustres émaillés de fleurs.

Mais, soit que le destin m'apprête
Ou ses bienfaits ou ses rigueurs,
Je chanterai toujours la fête
De l'amitié, de ses douceurs ;
Et, sous un dôme de verdure,
J'élèverai, chaque printemps
Un autel où l'amitié pure
Viendra recevoir mon encens.

L. D. (par Mlle Péroche, de Compans)

UN JOUR à la Mer

Nous donnons ci-dessous les renseignements complémentaires concernant le prochain train de plaisir de Dammartin à Boulogne-sur-Mer.

Le dimanche 2 juillet 1905, Train de plaisir à marche rapide et à prix très réduits en 2^e et 3^e classes.

Aller et Retour dans la même journée.

Départ de Dammartin, Le Plessis-Belleville, Nanteuil-le-Haudouin etc. pour Boulogne-sur-Mer.

Départ de Dammartin, 6 h. 38 matin
 — Plessis-Bel., 6 h. 49 —
 — Nanteuil.... 6 h. 59 —

Aller et Retour : 2^e CLASSE 3^e CLASSE
 De Dammartin 10 fr. 80 7 fr. 05
 Du Plessis-Bel. 10 fr. 50 6 fr. 85
 De Nanteuil-le-H. 10 fr. 35 6 fr. 75

Une réduction sur ces prix est accordée aux billets de famille.

Atelier de Peinture pour Voitures
 SELLERIE - CARROSSERIE
 RÉPARATIONS DE VOITURES
 en tous genres

LAIRE-SACY

13, rue Dussollié, 13

DAMMARTIN-en-GOËLE (S.-et-M.)

PLUS D'ACÉTYLÈNE

Par l'ÉCLAIRAGE
 incandescent, au gaz portatif



Systèmes PRUDHOMME et TISSIER
 BREVETÉS S. G. D. G.

70 Bougies garanties, pour 0 fr. 02 l'heure

Pour tous renseignements et devis s'adresser à M. A. BEUVE, serrurier à Dammartin.

LE CIDRE ET LE POIRÉ

Revue mensuelle des intérêts pomologiques et des arbres fruitiers de grandes cultures
 Chaque numéro se compose de 52 pages in-8° raisin

PARAISANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration, à

M. de SAINVILLE, 43 quai des Gils-Augustins, Paris

Houilles etc. — pour Foyers Domestiques et Industriels

A. OFFROY
 DAMMARTIN

CYCLES PEUGEOT
 et
 MOTOCYCLETTES PEUGEOT
 Absolument Garantis
 de bon fonctionnement et de solidité

BICYCLETTES
 Achille « OFFROY »
 Construites avec Pièces PEUGEOT

- 150 FR. -
AUTOS PEUGEOT

MACHINES A COUDRE PEUGEOT

ARMES NOUVELLES DARNE
 Canon Fixe
 Garanties 15 ans, à raison de 2.500 coups
 par saison de chasse
 avec l'emploi des poudres pyroxylées

MODÈLE 1801, depuis. 190 Francs.
 MODÈLE 1804, depuis. 325 Francs.
 MODÈLE 1898, depuis. 700 Francs.

CANON PLUME SUR DEMANDE
 En plus. . . . 28 Fr.

CLOUS A FERRER NOUVELLE FABRICATION
 LIMES ET ACIERS
 etc., etc.

Directeur-Gérant E. LEMARIÉ
 Dammartin — Imp. E. LEMARIE